

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 03 octobre 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Vocation 2 - Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.2 – Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines / Objectif opérationnel 2.2.2 – Renforcer l'attractivité du territoire au travers de projets innovants et prospectifs

Objet : Aménagement de points de vue et de belvédères / Délégation de la maîtrise d'ouvrage au Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) des travaux d'aménagement réalisés sur les communes d'Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle, Vandelainville, Combres-sous-les-Côtes et Frémeréville-sous-les-Côtes

Le Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) a lancé un appel à projets en 2020 auprès des communes inscrites dans les plans de paysages des Côtes de Meuse et des Vallées de la Moselle et du Rupt de Mad dont les objectifs de qualité paysagère rejoignent ceux du Parc, pour accompagner la création progressive d'un réseau de points de vue permettant de mieux comprendre les dynamiques d'évolution des paysages, de favoriser l'appropriation de leurs richesses par les acteurs locaux ou encore de renforcer et diversifier l'offre touristique par la création de circuits, la valorisation de chemins de randonnée. A l'issue de cet appel à projets, cinq communes ont été retenues et ont bénéficié d'un accompagnement pour la conception de l'aménagement de leur point de vue ou belvédère.

S'agissant d'une opération expérimentale, les communes ont ensuite souhaité confier la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des travaux au PnrL. Dans ce cadre, le Parc a lancé un marché ayant pour objet la finalisation de la conception et la réalisation des aménagements composant les points de vue et boucles de promenade. Ce marché a été attribué à l'entreprise Les Saprophytes.

Les sites concernés sont les suivants :

- Point de vue de l'ancien observatoire à Frémeréville-sous-les-Côtes (55) sur le circuit des « Quatre villages ».
- Belvédère de Combres-sous-les-Côtes (55) sur le sentier des Eparges.
- Point de vue de l'ancienne carrière à Vandelainville (54) sur le sentier des Aîtres fortifiés.
- Point de rencontre de la Gloriette de la Croix Saint Clément à Ancy-Dornot (57).
- Belvédère des Varioux à Ancy-Dornot relié au futur sentier des Vignes.
- Belvédère des Rochers de la Fraise à Novéant-sur-Moselle relié au futur sentier des Vignes (57).

Le syndicat mixte du PnrL étant maître d'ouvrage de l'opération, les communes d'Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle, Vandelainville, Combres-sous-les-Côtes et Frémeréville-sous-les-Côtes doivent lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement de leurs points de vue et belvédères.

Conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, une convention établissant les conditions de la délégation de la maîtrise d'ouvrage doit être élaborée avec chacune des communes.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 054-255403719-20241003-CS2452-DE

- **DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE** pour que les communes d'Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle, Vandelainville, Combres-sous-les-Côtes et Fréméreville-sous-les-Côtes délèguent la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement de leurs points de vue et belvédères au syndicat mixte du Parc naturel régional de lorraine.
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à signer ces conventions, à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président
Jérôme END